

Le 19 juin 2015

Objet : Demande d'accès à l'information – Engagement par l'Office de
firmes d'enquête privées
N/D 1611-02-01

Monsieur,

J'accuse d'abord réception, ce 18 juin 2015, de votre demande d'accès à l'information.

DÉCISION

Après vérification auprès des autorités concernées, je vous informe que l'Office n'a engagé au cours des deux dernières années aucune firme d'enquête privée. Par conséquent, il n'existe aucun des documents auxquels vous souhaitez avoir accès.

Cela dit : - le « gestionnaire principal de notre organisme » est :

Madame Anne Hébert
Directrice générale par intérim
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 866 680-1930, poste 18530
dq@ophq.gouv.qc.ca

- le « directeur des ressources humaines » est :

Monsieur Robert Allie
Directeur des services administratifs
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 866 680-1930, poste 18400
Robert.allie@ophq.gouv.qc.ca

...2

- Le « coordonnateur de la gestion des dossiers en santé et sécurité du travail » est :

Madame Roxanne Martel
Conseillère en gestion des ressources humaines
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 866 680-1930, poste 18591
Roxanne.Martel@ophq.gouv.qc.ca

AVIS DE RECOURS

Vous trouverez, ci-annexé, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Meilleure salutations,

Le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,



François Nichols, avocat

FN/mec

p. j. (1)